

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1564

présenté par

Mme Petel, M. Dussopt, Mme Vignon, M. Giraud, Mme Tanzilli, M. Marion, Mme Brugnera,
Mme Riotton, Mme Melchior, Mme Rilhac, M. Rousset et Mme Dupont

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.